

Fermeture de l'école de l'ISMA dès ce lundi et jusqu'au 3 avril inclus

Chers élèves, chers parents,

Afin de contenir la dispersion du coronavirus, le gouvernement fédéral a annoncé une série de mesures fortes ce jeudi soir. Elles seront d'application dès ce vendredi 13 mars à minuit et jusqu'au 3 avril inclus, veille des vacances de Pâques.

Quelles sont les conséquences dans les écoles et plus particulièrement à l'ISMA ?

Les cours seront suspendus dès ce lundi 16 mars. L'école ne sera pas totalement fermée car nous allons organiser l'encadrement des élèves sous certaines conditions.

- Pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique)
- Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, personnes à risques à protéger.

Cependant si votre enfant est malade, il doit rester à domicile.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon-réponse en pièce jointe de ce message et de me le faire parvenir par mail d'ici dimanche midi à l'adresse michele.gavroy@isma-arlon.be, ceci afin d'évaluer le nombre d'enfants présents lundi.

Les enfants du primaire retourneront ce jour avec leurs fardes pour permettre l'entretien des acquis pendant ces semaines sans enseignement. Aucun nouvel apprentissage ne pourra être organisé car les cours doivent être suspendus. Si la ministre autorise la prise d'autres mesures pédagogiques, l'équipe enseignante se réunira et vous serez tenus informés.

Lundi, la garderie sera ouverte de 7h00 à 18h00. Un repas sera possible également. Pour les autres jours, d'autres informations suivront.

Nous vous remercions de votre compréhension,

M.Gavroy

Encadrement scolaire exceptionnel sous conditions suite à la fermeture des écoles et à la suspension des cours – mesures de prévention liées au Coronavirus

Je soussigné(e) parent de
..... élève en souhaite bénéficier d'un encadrement exceptionnel à l'ISMA car je remplis une des trois conditions suivantes

- je travaille dans le milieu médical et de soins de santé
- je travaille dans un département d'autorité (sécurité publique)
- je n'ai pas d'autres solutions de garde hormis les grands-parents de mon enfant

Cependant si votre enfant est malade, il doit rester à domicile.

Pourriez-vous me communiquer votre réponse d'ici ce vendredi dimanche 15-03-20 à 12h, uniquement concernant la journée de lundi 16-03-2020 via l'adresse michele.gavroy@isma-arlon.be ?

Nous vous réinterrogerons vraisemblablement pour les jours suivants.

Toute communication passera par mailing, soyez attentifs aux messages qui vous seront communiqués.

Date :

Signature :